

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
188^e année
31 mai 2012
n° 21 / 7514^e
pages 1321 à 1392

/ Harcèlement sexuel

Abrogation du délit de harcèlement sexuel
(Cons. const., 4 mai 2012, n° 2012-240 QPC)

| | | |
|----------------|--------------------------|------|
| > Point de vue | Gabriel Roujou de Boubée | 1344 |
| > Note | Stéphane Detraz | 1372 |
| > Entretien | Christophe Radé | 1392 |

ÉDITO

1321 Non, ils ne le peuvent pas !, Félix Rome

ACTUALITÉS

- 1325 Liquidation judiciaire : réouverture après clôture pour insuffisance d'actif
1331 Bail d'habitation : congé avec offre de relogement pour le copreneur
1336 Traitements inhumains et dégradants : rapport sur la situation en France

POINT DE VUE

1344 Valmont doit-il aller en prison ?, Gabriel Roujou de Boubée

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1346 **Chroniques** : Une règle de nature à induire en erreur :
« la réticence dolosive rend toujours excusable l'erreur provoquée », Jean Mouly
1355 Vers un modèle de régulation des marchés financiers dans l'Union européenne ?,
Augustin Boujeka
1362 **Panorama** : Droit des marques, Sylviane Durrande
1372 **Notes** : Harcèlement sexuel : justification et portée de l'inconstitutionnalité,
note sous Cons. const., 4 mai 2012, Stéphane Detraz
1376 Inconstitutionnalité du défaut d'enregistrement des interrogatoires en matière de criminalité
organisée, note sous Cons. const., 6 avr. 2012, Christine Courtin
1381 Imputation directe et imputation présumée d'une infraction à une personne morale,
note sous Crim. 11 avr. 2012, Jean-Christophe Saint-Pau
1386 La soumission des donations entre époux au principe d'irrévocabilité spéciale
des donations, note sous Civ. 1^{re}, 14 mars 2012, Alexis Posez

ENTRETIEN

1392 Christophe Radé - Abrogation du délit de harcèlement sexuel :
quelles conséquences en droit du travail ?

DALLOZ

321221



9 782993 212219

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 0140645366
Fax 0140645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 0141 484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mai 2012.

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 697 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Recueil / AJ Famille »
et un encart jeté
« 4P L'appel expert Dalloz »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1321 Non, ils ne le peuvent pas !



ACTUALITÉS

1324

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales:
préavis prévu par les usages professionnels,
Com. 3 mai 2012

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire: réouverture après clôture
pour insuffisance d'actif, *Com.* 10 mai 2012
Clause de réserve de propriété: existence
en nature des biens, *Com.* 10 mai 2012
Procédures d'insolvabilité: compétence
pour étendre la procédure, *Com.* 10 mai 2012

Fonds de commerce et commerçants

Révision du loyer: clause d'échelle mobile
et taxe foncière, *Civ. 3^e*, 3 mai 2012

1329

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Prestation de services: validité et portée
d'une résiliation unilatérale, *Com.* 3 mai 2012

Famille-Personne-Succession

Indivision postcommunautaire: remboursement
des impenses, *Civ. 1^{re}*, 11 mai 2012
Accès aux origines personnelles:
constitutionnalité du dispositif

1331

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation: congé avec offre de relogement
pour le copreneur, *Civ. 3^e*, 3 mai 2012

Construction-Urbanisme

Changement d'affectation de locaux: caractère
personnel de l'autorisation, *Civ. 3^e*, 9 mai 2012
Ascenseurs: renforcement de la sécurité

Copropriété

Action en justice du syndic:
étendue de l'habilitation, *Civ. 3^e*, 9 mai 2012

Expropriation

Ordonnance d'expropriation:
constitutionnalité du dispositif

1334

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

1334

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Production de faux en justice:
caractérisation du délit, *Crim.* 3 mai 2012
Sursis avec mise à l'épreuve:
révocation partielle, *Crim.* 12 avr. 2012

Presse et communication

Diffamation: préjudice moral causé par
des conclusions en défense, *Civ. 3^e*, 3 mai 2012

Procédure pénale

Confiscation des biens du mis en examen:
application immédiate de la loi, *Crim.* 9 mai 2012
Traitements inhumains et dégradants:
rapport sur la situation en France
Conflit afghan: constitution de partie civile
des familles de victimes, *Crim.* 10 mai 2012

1337

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Association cultuelle: subvention et prières
collectives, *CE* 4 mai 2012
ENA: nouvelle procédure d'affectation
des élèves

Droit constitutionnel

Gouvernement: charte de déontologie
des ministres

Santé publique

Prélèvement de cellules du placenta:
constitutionnalité du dispositif

1339

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Intérim: indemnités en cas de requalification,
Soc. 10 mai 2012

Protection des salariés titulaires d'un mandat
extérieur: constitutionnalité avec réserve
Journalistes: constitutionnalité du dispositif
de rupture du contrat

Règlement intérieur et notes de service:
conditions de validité, *Soc.* 9 mai 2012

Période d'essai: caractère déraisonnable
(6 mois), *Soc.* 10 mai 2012

Grève: domaine de la nullité des licenciements,
Soc. 9 mai 2012

Grève: licenciement pour faute lourde,
Soc. 9 mai 2012

Elections professionnelles: respect du secret
du vote, *Soc.* 10 mai 2012

Elections professionnelles: articulation entre
suppléants et titulaires, *Soc.* 10 mai 2012

Fichier informatique: conditions de
consultation par l'employeur, *Soc.* 10 mai 2012

Sécurité sociale

Accident du travail: absence de faute pénale
et faute inexcusable de l'employeur,
Civ. 2^e, 10 mai 2012

1343

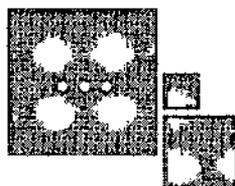
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Secret professionnel: lettre « officielle »
portant acceptation d'une offre d'achat,
Civ. 3^e, 9 mai 2012

Secret professionnel: domaine des correspon-
dances protégées, *Com.* 3 mai 2012

Magistrats administratifs: revalorisation
du statut



POINT DE VUE

1344 Valmont doit-il aller en prison ?
par Gabriel Roujou de Boubée



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

1346 Une règle de nature à induire en erreur : « la réticence dolosive rend toujours excusable l'erreur provoquée »
par Jean Mouly

1355 Vers un modèle de régulation des marchés financiers dans l'Union européenne ?
par Augustin Boujeka

PANORAMA

1362 Droit des marques
novembre 2010 - décembre 2011
par Sylviane Durrande

NOTES

1372 Harcèlement sexuel : justification et portée de l'inconstitutionnalité, note sous *Cons. const.*, 4 mai 2012
par Stéphane Detraz

1376 Inconstitutionnalité du défaut d'enregistrement des interrogatoires en matière de criminalité organisée, note sous *Cons. const.*, 6 avr. 2012
par Christine Courtin

1381 Imputation directe et imputation présumée d'une infraction à une personne morale,
note sous *Crim.* 11 avr. 2012
par Jean-Christophe Saint-Pau

1386 La soumission des donations entre époux au principe d'irrévocabilité spéciale des donations,
note sous *Civ. 1^{re}*, 14 mars 2012
par Alexis Posez



2

3

ENTRETIEN

1392 Christophe Radé - Abrogation du délit de harcèlement sexuel : quelles conséquences en droit du travail ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* glissent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ; pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ; pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).